

Image not found or type unknown



retraite en cas de travail dissimulé

Par **butterfly19**, le **06/05/2009** à **18:54**

Bonjour,

Je suis stagiaire dans un cabinet d'avocat, et j'ai un dossier concernant une affaire de travail dissimulé. Le client me demande à quoi il a droit, notamment au niveau de sa retraite? Car n'étant pas déclaré, il n'a pu cotiser, et donc cumuler ses points retraite, y'a t il une régularisation possible?

Merci par avance